

entreprises

Délais de paiement : les gagnants et les perdants de la réforme

NATHALIE SILBERT

Trois PME sur cinq verraient leur trésorerie s'améliorer grâce au projet européen visant à ramener les délais de paiement à 30 jours.

Le projet de règlement européen qui prévoit de ramener les délais de paiement de 60 à 30 jours maximum pour toutes les entreprises, quel que soit le secteur d'activité, poursuit son parcours législatif. Ce mercredi, des amendements de compromis doivent être examinés, en commission au Parlement européen. En plafonnant les délais, la Commission européenne espère notamment renforcer la trésorerie des petites et moyennes entreprises et lutter contre les retards de paiement. Cela sera-t-il le cas en France ?

Une étude réalisée par le cabinet Altares et le laboratoire de recherche en finance de l'Université de Strasbourg (LaRGE), que « Les Echos » ont pu consulter, a évalué l'impact d'un passage aux 30 jours dans l'Hexagone. Pour ce faire, les données de bilan en 2022 de plus d'un million d'entreprises ont été analysées. Les conclusions ont été présentées mardi à l'Observatoire des délais de paiement.

Aménagements à prévoir

De ces travaux, il ressort que près des trois quarts des entreprises françaises - et 86 % des PME - seraient touchées par la réduction des délais de paiement, mais dans des sens et à des degrés différents. « *Certaines entreprises et certains secteurs ne s'en sortiront pas si des aménagements et des dérogations ne sont pas prévus* », prévient Thierry Millon, le directeur des études d'Altares. Un constat en ligne avec la position du gouvernement français sur le sujet. Le rapport montre en effet que les besoins de financement liés à la nouvelle norme seront différenciés selon les catégories d'entreprise.

Les PME françaises devraient globalement sortir gagnantes et récupérer du cash en étant payées plus rapidement - ce que vise la Commission européenne. « *Trois PME sur cinq afficheraient un gain de trésorerie équivalent à un mois de chiffre d'affaires* », précise Thierry Millon. Au total, elles bénéficieraient de 14,4 milliards d'euros de liquidités nouvelles, une manne non négligeable. Une partie des PME seraient néanmoins fragilisées.

Pour les microentreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), la nouvelle donne se traduirait aussi par une amélioration sensible de la trésorerie, respectivement de 5,9 milliards d'euros et de 6,9 milliards. En revanche, les grandes entreprises seraient pénalisées : réputées pour être de mauvais payeurs, elles devront régler plus vite leurs sous-traitants sous peine de devoir acquitter des intérêts de retard, et supporteront ainsi des besoins de financement nouveaux à hauteur de 12,5 milliards d'euros.

Mais l'inconvénient, c'est que le passage aux 30 jours aura des effets contrastés d'un secteur à l'autre. Certains seront pénalisés, d'autres seront gagnants. Les activités liées au consommateur, comme le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, la réparation automobile (etc.), feront partie des perdants. Le raccourcissement des délais entraînera en effet une augmentation des besoins de trésorerie puisque le client paie déjà comptant, tandis que les entreprises devront payer plus vite les fournisseurs.

« **D'importants transferts de liquidités** »



« *Les trésoreries ne permettront pas toujours de couvrir les besoins additionnels en financement* », alerte Thierry Millon. La situation serait particulièrement délicate pour les microentreprises qui, selon l'étude, pourraient se retrouver face à des besoins de financement non couverts représentant plus de trois mois de chiffre d'affaires.

A contrario, des activités comme les services aux entreprises (activité d'ingénierie et d'études, conseil, etc.) qui font peu d'achats, ou un secteur comme celui de la construction devraient bénéficier d'un surcroît de trésorerie.

In fine, le passage à 30 jours va créer « *d'importants transferts de liquidités* » selon le rapport. « *Les équilibres de trésorerie qui prévalent dans les relations interentreprises vont être remis en cause* », souligne Michel Dietsch, membre du LaRGE. « *Certains fournisseurs ne souhaiteront pas forcément imposer des délais plus courts à leurs clients, pour éviter de les mettre en difficulté* », estime-t-il toutefois, citant l'exemple des éditeurs vis-à-vis des libraires.

Quel sera l'impact du plafonnement des délais sur les retards de paiement ? Seules les entreprises qui disposeront de plus de trésorerie pourront réduire leur retard de paiement, répond l'étude, avec à la clef des effets vertueux. « *Deux tiers des PME qui paient actuellement avec retard pourraient payer à l'heure* », indique Michel Dietsch.

Nathalie Silbert

© 2024 Les Echos. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi  Certificat émis le **25 mars 2024** à **BIBLIOTHEQUE-NATIONALE-DE-STRASBOURG** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20240320·EC·01003518059554